



Plan Major  
**On parle vrai.**



La solution en assurances collectives associatives

AGEECLG

**Association générale des étudiantes et  
des étudiants du Collège Lionel-Groulx**

# Détails des options de couverture

## SOINS PARAMÉDICAUX ET OCULAIRES

### Maximum global 750\$ / couverture

Acupuncteur-trice Chiropraticien-ne Massothérapeute ( <i>recommandation médicale requise</i> ) Ostéopathe Physiothérapeute Podiatre	<b>30 \$</b> / visite, max. combiné de <b>660 \$</b> / couverture	
Psychologue Sexologue Travailleur-euse social-e	<b>65 \$</b> / visite, max. combiné de <b>650 \$</b> / couverture	
Examen de la vue	<b>50 \$</b> / 12 mois consécutifs	max. combiné de <b>200 \$</b> / couverture
Lunettes de prescription	<b>125 \$</b> / 24 mois consécutifs	
Lentilles cornéennes	<b>75 \$</b> / 24 mois consécutifs	
Remplacement ou réparation de lunettes en cas de bris accidentel	<b>60 \$</b> / 24 mois consécutifs	

## FRAIS COMPLÉMENTAIRES

Contraceptifs <b>inscrits et non inscrits</b> sur la liste RAMQ* (2e payeur) (Contraceptifs oraux, stérilets, injections contraceptives, anneaux contraceptifs, timbres contraceptifs et implants contraceptifs)	<b>80%</b> des frais*	max. combiné de <b>400 \$</b> / couverture
Antidépresseurs <b>inscrits et non inscrits</b> sur la liste RAMQ* (2e payeur)	<b>80%</b> des frais*	
Médicaments pour l'hormonothérapie admissibles à la RAMQ (2e payeur)	<b>80%</b> des frais, max. <b>200 \$</b> / couverture	
Vaccins - non couverts par la RAMQ (excluant les frais d'administration et les injections contre les allergies)	<b>80%</b> des frais, max. <b>200 \$</b> / couverture	
Chambre privée (hospitalisation)	<b>80%</b> des frais, max. <b>60 \$</b> / jour	max. combiné de <b>500 \$</b> / couverture
Ambulance (par voie terrestre ou aérienne)	<b>80%</b> des frais	
Radiographies et échographies en clinique privée (incluant les échographies de maternités)	<b>80%</b> des frais, max. <b>250 \$</b> / couverture	
Soutien-gorge (suite à une mastectomie)	<b>80%</b> des frais, max. <b>200 \$</b> / couverture	
Chaussures orthopédiques fabriquées sur mesure Chaussures ouvertes ou évasées ou droites (modification ou ajustement)	<b>80%</b> des frais, max. combiné <b>200 \$</b> / couverture	
Orthèse de pied Attelles rigides ou semi-rigides Bandages herniaires et plâtres Corsets médicaux Membres artificiels (excluant prothèses myoélectrique) Yeux artificiels	<b>80%</b> des frais, max. combiné de <b>200\$</b> / couverture	
Prothèses auditives	<b>80%</b> des frais, max. <b>500\$</b> / période de 5 ans	
Prothèses capillaire (suite à une chimiothérapie)	<b>80%</b> des frais, max. <b>200\$</b> à vie	

\*Médicaments générique en complément de la RAMQ, 2e payeur : 80%. Médicaments de marque : 80 % du prix du médicament si aucun équivalent sur le marché // 80 % du prix du médicament équivalent le moins cher sur le marché.

## SOINS DENTAIRES

### Maximum global 600\$ / couverture

Examen Nettoyage Radiographie Polissage	<b>70%</b> des frais (sous réserve des maximums prévus au contrat)	
Traitement de canal Traitement des gencives Extractions des dents (incluant les dents de sagesse) Plombages (les plombages en composite (blanc) ne sont couverts que pour les dents antérieurs)	<b>75%</b> des frais	max. combiné <b>350\$</b> / couverture

\*Certaines limitations peuvent s'appliquer

## Couverture *La Fracture* | HUMANIA ASSURANCE

### INCLUS

#### LA FRACTURE

Crâne Colonne vertébrale Hanche Bassin Fémur	<b>1 000 \$</b> / couverture
Larynx Omoplate Humérus Rotule Tibia Trachée Sternum Côte Péroné	<b>300 \$</b> / couverture
Pour toutes autres fractures	<b>150 \$</b> / couverture

## Couverture accident | AIG DU CANADA

### PRESTATIONS EN CAS DE DÉCÈS ET DE PARALYSIE (suite à un accident)

Perte de la vie	max. <b>10 000 \$</b>
Paralysie (Quadriplégie, Paraplégie, Hémip légie)	max. <b>20 000 \$</b> / accident

### PRESTATIONS EN CAS DE MUTILATIONS (suite à un accident)

Perte des deux mains ou des deux pieds	max. <b>10 000 \$</b> / accident
Perte de la vue complète (deux yeux)	max. <b>10 000 \$</b> / accident
Perte d'une main et d'un pied	max. <b>10 000 \$</b> / accident
Perte d'un pied et de la vue complète d'un oeil	max. <b>10 000 \$</b> / accident
Perte d'un bras ou d'une jambe	max. <b>8 000 \$</b> / accident
Perte d'une main ou d'un pied	max. <b>7 500 \$</b> / accident
Perte de la vue complète d'un oeil	max. <b>7 500 \$</b> / accident
Perte du pouce et de l'index d'une même main	max. <b>3 333 \$</b> / accident
Perte de la parole et de l'ouïe	max. <b>10 000 \$</b> / accident
Perte de la parole ou de l'ouïe	max. <b>7 500 \$</b> / accident
Perte de l'ouïe d'une oreille	max. <b>6 667 \$</b> / accident
Perte des quatre doigts d'une main	max. <b>3 333 \$</b> / accident
Perte de tous les orteils d'un pied	max. <b>2 500 \$</b> / accident
Perte de l'usage des deux bras ou des deux mains	max. <b>10 000 \$</b> / accident
Perte de l'usage d'une main ou d'un pied	max. <b>7 500 \$</b> / accident
Perte de l'usage d'un bras ou d'une jambe	max. <b>8 000 \$</b> / accident

### PRESTATIONS POUR FRAIS D'ÉTUDE (suite à un accident)

Service d'un-e professeur-e qualifié-e (reconnu-e par le ministère de l'Éducation)	<b>20 \$ / heure, max. 300 \$ / accident</b>
Prestation pour frais institutionnels (incluant les frais de stage et de formation)	<b>50% des frais max. 500 \$ / session</b>

### PRESTATIONS LIÉES AU REMBOURSEMENT DE FRAIS PARAMÉDICAUX (suite à un accident)

Services soins infirmiers privés	<b>50 \$ / heure, max. 5 000 \$ / accident</b>	max. <b>10 000 \$ / accident</b>
Transport par ambulance	<b>5 000 \$ / accident</b>	
Chambre semi-privée (hospitalisation)	<b>5 000 \$ / accident</b>	
Physiothérapeute	<b>300 \$ / accident</b>	
Chiropraticien-ne	<b>300 \$ / accident</b>	
Frais de location d'un fauteuil roulant et d'un poumon d'acier	<b>100% des frais</b>	
Prothèses auditives Béquilles Attelles Plâtres Minerves Supports orthopédiques	<b>100% des frais</b>	

### SOINS DENTAIRES EN CAS D'ACCIDENT

Frais dentaires engagés à des fins thérapeutiques	<b>100% des frais, max. 5 000 \$ / accident</b>
---	---

*Les frais doivent être engagés dans les cinquante-deux (52) semaines suivant la date de l'accident à l'origine de la blessure.*

## Programme d'aide étudiant | TELUS SANTÉ

Le programme d'aide étudiant (PAE) offre l'accès à un centre de soutien 24h/24, 7 j/7. En plus du soutien immédiat, ce service confidentiel permet d'obtenir des consultations avec des spécialistes qualifiés dans une perspective court terme. De plus, le PAE rend disponible une trousse d'outils en ligne afin de vous permettre un accès facile à des conseils, du soutien ainsi que du contenu numérique varié sur divers sujets. Notre programme d'aide étudiant est offert en collaboration avec Telus Santé, le plus grand fournisseur de soins virtuels au Canada.



### Soutien psychologique

Consultation virtuelle avec une ou un spécialiste en santé mentale



### Centre de gestion de crise 24/7



### Consultation en nutrition



### Incidents critiques



### Conseils financiers



### Consultation juridique



COUNSELING/  
INTERVENTION DE SOUTIEN

**8 consultations/année académique**  
**60 min/consultation**

Consultation virtuelle avec une ou un spécialiste en santé mentale  
(psychologue, travailleur-se social-e, psychothérapeute membre d'une association professionnelle)

CENTRE DE  
GESTION DE CRISE

**Aucune limite**

Ligne téléphonique d'aide directe 24/7

SERVICES  
DE SOUTIEN JURIDIQUE

**60 min/ problématique**  
**/année académique**

Consultation virtuelle avec une ou un avocat

SERVICES  
DE SOUTIEN FINANCIER

**60 min/ problématique**  
**/année académique**

Consultation virtuelle avec une conseillère ou un conseiller financier

SERVICES DE  
SOUTIEN EN NUTRITION

**60 min/ problématique**  
**/année académique**

Consultation virtuelle avec une ou un diététiste

PLATEFORME DE CONTENU

**Aucune limite**

Accès à une plateforme de contenu sur différents  
sujets en lien avec la santé et le mieux-être

INCIDENTS CRITIQUES

**Service à la carte**

Ligne de soutien de gestion de crise 24/7  
Intervention de groupe suite à un événement traumatisant  
**(des frais supplémentaires s'appliquent)**